
Mission inter-inspections sur les SG communs

Dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 sur l'organisation territoriale des services publics et dans le prolongement de la réunion interministérielle du 21 novembre 2018 sur ce sujet, le comité de pilotage inter-inspections sur l'organisation et le fonctionnement des DDI a été chargé d'une mission de coordination des travaux préparatoires à la mise en place de secrétariats généraux communs aux services de l'Etat dans les départements.

Ces travaux porteront notamment sur le décompte et le suivi dans le temps des emplois et effectifs consacrés tant en DDI qu'en préfectures aux fonctions support de ces futures entités.

La mission permettra également de faire des propositions tendant à réaliser des gains en emplois grâce à la mise en place des secrétariats généraux communs et à répartir ces gains entre budget général et redéploiement au bénéfice des activités « métier ».

La réflexion conduite par la mission associera étroitement les directeurs des services concernés ainsi que les représentants des personnels. Le rapport provisoire de la mission est attendu pour la fin février et le rapport définitif pour la fin du mois de mars 2019.

Fusion des programmes 333-307 : impact sur les missions de la SDPSD

La fusion des programmes sera effective dans le cadre du PLF 2020. Pour 2019 la gestion du programme 333 est assurée par le ministère de l'intérieur depuis le 1^{er} janvier 2019 dans le cadre d'une convention de délégation de gestion. Dans la pratique, cette gestion continue à être assurée par le bureau du budget et des moyens mutualisés (BBMM) de la DSAF dont les agents sont mis à disposition de la DMAT à cet effet jusqu'à leur transfert au ministère de l'intérieur.

De la même façon le bureau de la coordination, de l'animation et de la modernisation des services (BCAM) qui a en charge l'animation des DDI sera transféré à périmètre constant de postes et de missions au sein de la même sous-direction de la DMAT.

En revanche, pour les actes individuels de gestion des ressources humaines (recrutements, avancements et paye) et notamment pour les nominations d'emplois DATE, la DSAF reste compétente jusqu'à la modification des textes réglementaires qui permettront le transfert de l'ensemble des activités de la DSAF au ministère de l'intérieur. Les équipes correspondantes de la DSAF seront alors réparties entre d'une part, la sous-direction en charge de la gestion des administrateurs civils et des emplois du corps préfectoral de la DMAT, pour ce qui est des emplois DATE, et d'autre part, la direction des ressources humaines pour la gestion des emplois des PFRA et des PFRH, des SGAR et des SIDSIC.

Les textes d'organisation de la DSAF et du secrétariat général du ministère de l'intérieur devraient être publiés en mars pour une prise d'effet visée au 1^{er} mai 2019. Cette date du transfert de l'ensemble des activités de la DSAF est liée à celle du transfert de la gestion administrative et de la paye des emplois DATE et des agents gérés sur le programme 333.

Réunions nationales des DDI

Les prochaines réunions nationales des DDI se tiendront aux dates suivantes :

- du 16 au 18 avril pour les DDT et les DDTM
- du 15 au 17 mai pour les DDCS, DDPP, DDCSPP et DDD

Ces réunions se tiendront au 20 avenue de Ségur, Paris 7^{ème}.

Les modalités d'inscription ainsi que l'ordre du jour vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

Désignation des membres du comité technique des DDI

L'arrêté de désignation des membres du comité technique des DDI a été signé par le Secrétaire Général du Gouvernement.

Il est consultable sur le site de Matignon Infos Services à partir de l'URL suivante : <https://dsaf.pm.ader.gouv.fr/portail/sd/rh/election>

<https://dsaf.pm.ader.gouv.fr/portail/>

Accédez aux dernières actualités et à l'information en continu sur Matignon Infos Services

